

Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20130924-DEL-2392013-1-
DE
Date de télétransmission : 24/09/2013
Date de réception préfecture : 24/09/2013

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil treize, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. **Jean-Luc DEJY**, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 25

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Étaient absentes : Mme HOYET, Mme STEF

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme PAULY à Mme FOUSSE-TONI

Mme MORIN-ESTEVEVES à Mme LIZER-KEMPF

Mme LHOMME à M. DEJY

M. L'HUILLIER à M. FRISTOT

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/09/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 17/09/2013.

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**APPROBATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE
SUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le décret N° 95 – 127 du 8 février 1995 impose aux collectivités de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte les rapports de VEOLIA EAU - CGE sur la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement.

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 25

L'an deux mil treize, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Étaient absentes : Mme HOYET, Mme STEF

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme PAULY à Mme FOUSSE-TONI

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

Mme LHOMME à M. DEJY

M. L'HUILLIER à M. FRISTOT

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/09/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 17/09/2013.

Le maire

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

INTEGRATION TERRAINS

L'intégration dans l'inventaire des parcelles D906 à D909 (lieudit « les plantes basses », rue des Mirabelliers), cédées à titre gratuit par Mr et Mme ROLIN, estimées à 500 euros.

Il faut constater également des parcelles en nature de voirie ayant fait l'objet de prescription acquisitive + 30 ans pour 400 euros.

Il faut donc procéder aux écritures suivantes pour que ces parcelles entrent dans le patrimoine communal.

| Section d'investissement | | | |
|---------------------------|------------|--|------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| c/ 2111 041(Terrains nus) | + 900.00 € | c/ 1328 041 (subventions d'équipement) | + 900.00 € |
| TOTAL | + 900.00 € | TOTAL | + 900.00 € |

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil treize, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 25

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Étaient absentes : Mme HOYET, Mme STEF

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
Mme PAULY à Mme FOUSSE-TONI
Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

Mme LHOMME à M. DEJY
M. L'HUILLIER à M. FRISTOT

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/09/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 17/09/2013.
Le maire

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL

A la demande du trésorier municipal, il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits afin d'amortir des écritures de subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé en 2012.

Vu le rapport soumis à son examen,

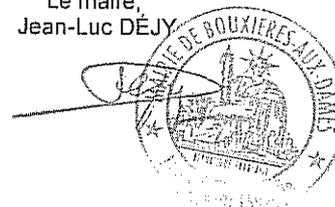
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Ouvre les crédits et les modifications comme suit :

| Section de fonctionnement | | | |
|-----------------------------------|---------------|--|---------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| c/ 6811 042 (dot. amortissements) | + 23 937,41 € | | |
| c/ 022 (dépenses imprévues) | - 23 937,41 € | | |
| TOTAL | 0 € | TOTAL | 0 € |
| Section d'investissement | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| | | c/ 28042 040 (amortissement subventions pers. Droit privé) | + 23 937,41 € |
| TOTAL | 0 € | TOTAL | + 23 937,41 € |

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20130923-DEL-239213-4-DE
Date de télétransmission : 24/09/2013
Date de réception préfecture : 24/09/2013

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 25

L'an deux mil treize, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Étaient absentes : Mme HOYET, Mme STEF

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
Mme PAULY à Mme FOUSSE-TONI
Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

Mme LHOMME à M. DEJY
M. L'HUILLIER à M. FRISTOT

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/09/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 17/09/2013.

Le maire



Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DECISIONS MODIFICATIVES

OUVERTURES DE CRÉDITS AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédit pour le passage d'une caméra dans plusieurs conduites d'assainissement (à proximité du service technique et au 17, rue Raymond Poincaré). Il est à rappeler que nous sommes en sur équilibre de 215 426.32 € dans la section de fonctionnement.

Vu le rapport soumis à son examen,

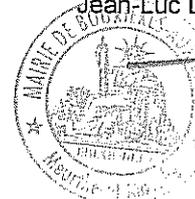
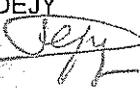
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Ouvre les crédits et les modifications comme suit :

| Section de fonctionnement | | | |
|----------------------------|---------------------|----------|--|
| Dépenses | | Recettes | |
| c/617 études et recherches | + 2 500.00 € | | |
| TOTAL | + 2 500.00 € | | |

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DEJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL

des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 25

L'an deux mil treize, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Étaient absentes : Mme HOYET, Mme STEF

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
Mme PAULY à Mme FOUSSE-TONI
Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

Mme LHOMME à M. DEJY
M. L'HUILLIER à M. FRISTOT

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/09/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 17/09/2013.



Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AU TITRE DES DEPENSES
DE FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – ANNEE 2014

Conformément à l'article L.5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales et au règlement d'attribution des fonds de concours aux communes adopté par délibération du 28 mars 2002, modifié par délibération lors du conseil du 28 avril 2005 conséquemment à la loi du 13 avril 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, la commune de Bouxières Aux Dames sollicite auprès de la Communauté de communes du bassin de Pompey un fonds de concours destiné à participer aux dépenses de fonctionnement de l'éclairage public.

La dépense globale de l'opération s'élevant à 54.500 €, la part sollicitée est de 15.628 € en fonctionnement.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

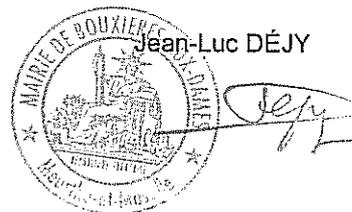
- sollicite de la Communauté de communes du bassin de Pompey l'attribution d'un fonds de concours de fonctionnement destiné à financer les dépenses de fonctionnement de l'éclairage public, d'un montant de 15.628 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 25

L'an deux mil treize, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Étaient absentes : Mme HOYET, Mme STEF

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme PAULY à Mme FOUSSE-TONI

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

Mme LHOMME à M. DEJY

M. L'HUILLIER à M. FRISTOT

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/09/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 17/09/2013.

Le maire



Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels

Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL

La commune de Bouxières aux Dames s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Pour ce projet, qui se déroulera sur trois années (une année pour la mise en œuvre, deux pour le suivi), il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le comité technique (CDG 54) a tout particulièrement été saisi de cette question par courrier en date du 6 septembre 2013 afin d'émettre un avis sur la démarche.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services de la mairie : "services administratifs", "techniques", "jeunesse-école", "entretien des bâtiments et cuisine" et "école de musique".

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- associer largement le personnel et privilégier le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnel ;
- pérenniser la démarche de prévention mise en place.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels porté par la commune de Bouxières aux Dames mobilisera sur 1 an les agents de la collectivité au cours des audits des postes de travail et le comité de pilotage lors de réunions sur cette démarche.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Vu le rapport soumis à son examen,

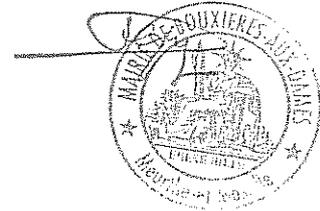
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- d'autoriser la collectivité à percevoir une subvention pour le projet ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention afférente qui sera établie par le FNP.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 25

L'an deux mil treize, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Étaient absentes : Mme HOYET, Mme STEF

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
Mme PAULY à Mme FOUSSE-TONI
Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

Mme LHOMME à M. DEJY
M. L'HUILLIER à M. FRISTOT

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/09/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 17/09/2013.

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



DESIGNATION DES DELEGUES DU CCAS

Comme suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Jean-Marc VALLE, un siège du collège "conseillers municipaux" du conseil d'administration du CCAS est vacant.

Conformément au décret n° 95-562 du 7 mai 1995, les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés ou par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Or, il ne reste aucun candidat sur aucune des listes. Dans ce cas, le décret susvisé stipule qu'il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Le vote se tient au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROCÈDE au renouvellement des membres élus du CCAS :

Après appel de candidature, une seule liste de candidats se présente :

1. Daniel BOILLON
2. Nadine DIAZ-PRIETO
3. Denise HOYET
4. Michel BREVAL
5. Claude RAPPENNE

6. Denis MACHADO
7. Dominique LIZER-KEMPF
8. Dominique BAGUET

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au maire son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 25
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 25

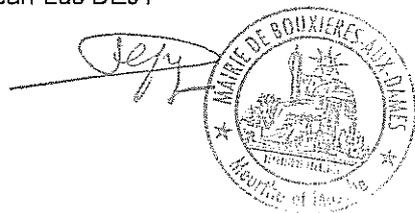
Ont obtenu : Liste unique : 24 voix pour, 1 contre ,

Sont donc élus membres du conseil d'administration du CCAS :

1. Daniel BOILLON
2. Nadine DIAZ-PRIETO
3. Denise HOYET
4. Michel BREVAL
5. Claude RAPPENNE
6. Denis MACHADO
7. Dominique LIZER-KEMPF
8. Dominique BAGUET

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20130923-DEL-2392013-9-
DE
Date de télétransmission : 24/09/2013
Date de réception préfecture : 24/09/2013

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL

des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil treize, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 25

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Étaient absentes : Mme HOYET, Mme STEF

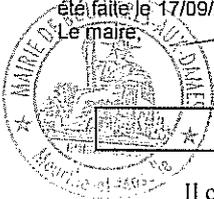
Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
Mme PAULY à Mme FOUSSE-TONI
Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

Mme LHOMME à M. DEJY
M. L'HUILLIER à M. FRISTOT

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/09/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 17/09/2013.

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire,



Modification du tableau des effectifs

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour les motifs suivants :

- Le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 a intégré les rédacteurs chefs dans le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- Un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été nommé dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Le poste adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a donc été supprimé du tableau des effectifs.
- Un adjoint administratif de 1^{ère} classe a été nommé dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Le poste adjoint administratif de 1^{ère} classe a donc été supprimé du tableau des effectifs.
- Rectification d'une erreur sur le poste d'Agent polyvalent bâtiment.
- Un adjoint technique de 1^{ère} classe a été nommé au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe (ASVP)

| Emplois | Grade | Ouvvert | Pourvu | Vacant |
|--------------------------------------|---|---------|--------|--------|
| Service administratif | | | | |
| Responsable du service administratif | Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 0 |
| Responsable marchés/urbanisme | Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 0 |
| Responsable de la comptabilité | Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 0 |
| Secrétaire | Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 0 |
| Agent d'accueil – État Civil | Adjoint adm. principal 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 0 |
| Coordinateur enfance - jeunesse | Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 0 |

| | | | |
|------------------------------------|----------|----------|----------|
| TOTAL service administratif | 6 | 6 | 0 |
| | | | |

| Service technique | | | | |
|--|---|-----------|-----------|----------|
| Responsable des services techniques | Technicien principal 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 0 |
| Adjoint au responsable des S.T. | Agent de maîtrise principal | 1 | 1 | 0 |
| Responsable des espaces verts | Agent de maîtrise | 1 | 1 | 0 |
| Responsable bâtiments | Agent de maîtrise | 1 | 1 | 0 |
| Peintre | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 0 |
| Plombier | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 1 | 0 | 1 |
| Agent polyvalent bâtiment | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 0 |
| Agent polyvalent bâtiment | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 1 | 0 | 1 |
| Agent d'entretien des espaces verts | Adjoint technique 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 0 |
| Agent polyvalent bâti./élect. automobile | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 0 |
| Responsable propreté voirie | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 0 |
| Agent polyvalent bâtiment | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 0 |
| TOTAL service technique | | 12 | 10 | 2 |

| Service école/entretien ménage | | | | |
|---|---|--------------|--------------|----------|
| Agent des écoles maternelles | ATSEM 1 ^{ère} classe | 2 | 2 | 0 |
| | ATSEM 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 0 |
| Femmes de service | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 8,89 | 8,89 | 0 |
| TOTAL service école/entretien ménage | | 11,89 | 11,89 | 0 |

| | | | | |
|-------------|---|----------|----------|----------|
| ASVP | Adjoint technique principal 1^{ère} classe | 1 | 1 | 0 |
|-------------|---|----------|----------|----------|

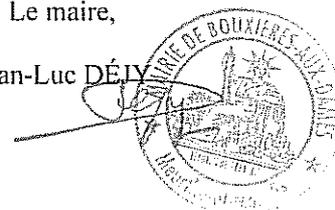
| | | | | |
|----------------------|--|--------------|--------------|----------|
| TOTAL GENERAL | | 30,89 | 28,89 | 2 |
|----------------------|--|--------------|--------------|----------|

Vu le rapport soumis à son examen,
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Délibération adoptée à l'unanimité.
 Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉRY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL

des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 25

L'an deux mil treize, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Étaient absentes : Mme HOYET, Mme STEF

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
Mme PAULY à Mme FOUSSE-TONI
Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

Mme LHOMME à M. DÉJY
M. L'HUILLIER à M. FRISTOT

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/09/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 17/09/2013.

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire



Demande de mise à disposition d'un conseiller de prévention du CDG 54

La Commune de Bouxières aux Dames s'engage dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du document unique. Pour ce projet, la collectivité va solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention.

Dans l'objectif de professionnaliser la démarche et de la rendre pérenne, un conseiller de prévention du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle serait mis à disposition de la Commune de Bouxières aux Dames, pour conduire la démarche de prévention. Ce conseiller aurait notamment pour mission d'accompagner la collectivité dans l'évaluation des risques professionnels et de rédiger le document unique.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre le CDG 54 et la collectivité d'accueil.

Le CDG 54 disposant des compétences nécessaires au sein de son service hygiène et sécurité et proposant une mise à disposition d'un conseiller de prévention, cette solution apparaît comme la plus adéquate pour mener à bien la démarche de prévention des risques professionnels dans laquelle la collectivité s'est engagée.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

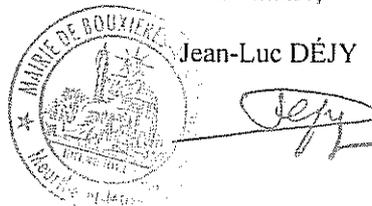
- d'accepter la proposition du CDG 54 de mettre à disposition de la collectivité un conseiller de prévention afin de conduire la démarche de prévention des risques professionnels ;
- d'autoriser cette mise à disposition à compter du 23 septembre 2013,
- d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL

des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil treize, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 25

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. SCHLAUDER, Mme DORCHAIN, M. RAPPENNE, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Étaient absentes : Mme HOYET, Mme STEF

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
Mme PAULY à Mme FOUSSE-TONI
Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

Mme LHOMME à M. DEJY
M. L'HUILLIER à M. FRISTOT

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/09/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 17/09/2013.
Le maire

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DAPRO

Il est proposé au conseil municipal de solliciter le conseil général pour l'octroi de subventions au titre de la DAPRO (Dotation d'Appui aux PROJets de territoires) pour l'année 2014.

Les projets et les montants sont les suivants :

| Projets | Montant HT des projets (hors travaux en régie) | Montant sollicité auprès du CG54 (20%) |
|---|---|---|
| Création d'un parking pour la future crèche | 78 511 € | 15 702 € |
| Travaux de mise en conformité du foyer rural | 82 775 € | 16 555 € |
| Réfection des carrelages de l'école R. THIBAUT | 12 541 € | 2 508 € |
| Amélioration du système d'arrosage du terrain de foot | 30 936 € | 6 187 € |

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le maire à solliciter le conseil général pour l'octroi de subventions au titre de la DAPRO (Dotation d'Appui aux PROJets de territoires) de l'année 2014 pour financer les divers projets ci-dessus,

Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20130923-DEL-2392013-10-
DE
Date de télétransmission : 24/09/2013
Date de réception préfecture : 24/09/2013

- **S'ENGAGE** à maintenir en bon état de fonctionnement les biens ainsi subventionnés.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY

